

À la Commission du Conseil national
de la science, de l'éducation et de la culture
à l'att. de M. Fabien Fivaz, président
familienfragen@bsv.admin.ch

Fribourg, le 22.07.2022

Prise de position relative à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 21.403 de la CESC-N « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles »

Monsieur le Président de la Commission,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position dans le cadre de la procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour les enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc).

La fédération des crèches et garderie fribourgeoises (FCGF) **est extrêmement satisfaite du fait** que votre Commission travaille à l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale en vue de remplacer l'actuel financement de départ pour l'accueil familial et parascolaire pour les enfants. Ainsi, l'accueil extrafamilial et parascolaire, de même que la politique en matière d'encouragement précoce de l'enfance, bénéficieront enfin **d'une solution pérenne ancrée dans une législation à l'échelon fédéral**. Il nous paraît également très important que le document qui sera élaboré, considère comme objectif principal l'équilibre vie familiale - vie professionnelle et le critère d'égalité des chances. **Ces deux objectifs sont étroitement liés entre eux.**

La FCGF salue en outre le fait que le document actuel **tient compte du principe de subsidiarité** et qu'ainsi, la Confédération, par l'intermédiaire de conventions-programmes, soit en mesure de soutenir les cantons dans la mise en œuvre de leur politique de la petite enfance et dans le financement des mesures prises en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire pour enfants. Les conventions-programmes sont un instrument qui donne aux cantons suffisamment de latitude pour agir et qui tient compte **de la situation initiale et des différents besoins**. Nous sommes également très satisfaits de l'option retenue avec une participation de la Confédération **sans limite de temps** à la réduction des contributions parentales. Ce changement de paradigme est également retenu sur la base de l'évaluation de l'actuel financement de départ pour des augmentations de subventions aux cantons (Stern 2022¹).

Une offre quantitativement suffisante, respectant des standards de qualité, conforme aux valeurs d'égalité des chances et abordable pour les parents nécessite **une politique globale de la petite enfance.**

¹ Stern, Susanne et coll. (2022) : Évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants : Effets des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales. Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche n° 8/22. Berne : OFAS. https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen/_jcr_content/par/externalcontent.bitexternalcontent.exturl.pdf/aHR0cHM6Ly9mb3JzY2h1bmcuc296aWFsZS1zaWN0ZXJoZWl0LW/Noc3MuY2gvd3AtY29udGVudC91cGxvYWRzLzlwMjlvMDYvOF8y/MkZfZUJlcmJlaHQucGRm.pdf, consulté le 28.06.2022.

Pour que les effets soient durables, il est nécessaire que des investissements adéquats soient effectués à tous les niveaux fédéraux. **La FCGF recommande dès lors que la qualité des offres et les moyens financiers y relatifs occupent une plus grande place dans la loi fédérale. C'est uniquement ainsi que les deux objectifs centraux pourront véritablement être atteints.**

Rôle de la qualité

L'ensemble des offres d'accueil et d'éducation extrafamiliales et parascolaires sont d'une immense utilité pour la société et l'économie si l'on songe à la conciliation entre le travail et la vie familiale ; cette utilité ira en grandissant à l'avenir, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour que ces offres soient également **grandement profitables pour les enfants**, elles doivent être de qualité. Il est admis que plus la qualité sur le plan pédagogique est élevée, plus leur utilité est grande (cf. Schwab Cammarano & Stern 2020²).

Ce point est également attesté par une autre étude³: un abaissement des tarifs payés par les parents peut avoir un effet positif sur la réinsertion professionnelle des mères sur le marché du travail (même si de nombreux parents veillent particulièrement à ce que leurs enfants soient confiés à de «bonnes» institutions). Toutefois, le **rendement éducatif** ne peut être augmenté que si l'on investit dans la qualité. Si tel est le cas, l'accueil des enfants **pendant les premières années de leur vie aura des effets positifs** sur leur développement et entraînera d'autres avantages, soit notamment : une réduction des coûts dans le domaine social et de la santé, une meilleure et plus rapide intégration, plus de réussite dans le cursus de formation, etc. Une amélioration de la qualité aura également un **effet positif sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur** de l'accueil extrafamilial et parascolaire pour enfants. Les expériences réalisées montrent qu'une partie du personnel de ce secteur quitte prématurément son emploi parce, au vu de l'attractivité insuffisante du cadre de travail. Sans cette main-d'œuvre qualifiée, il s'avèrera impossible de faire face à l'augmentation de la demande qui résultera de l'abaissement des contributions payées par les parents.

Une qualité pédagogique améliorée signifie que les enfants seront pris en charge par **des professionnels qualifiés, motivés et de confiance**, et qu'ils pourront développer leur autonomie et trouver leur voie dans un environnement stimulant (Wustmann Seiler & Simoni 2016⁴, Association QualiKita 2019⁵). Malheureusement, de telles conditions sont encore trop rares. C'est ce qu'a démontré récemment une étude comparative internationale de l'UNICEF (Gromada & Richardson 2021⁶), selon laquelle la Suisse est à la traîne, les deux facteurs incriminants étant le **manque de personnel qualifié** et l'absence de ressources humaines et financières.

Par conséquent, il s'agit de veiller à ce que les conventions-programmes s'inspirent des **recommandations de la CDAS et de la CDIP** concernant la qualité et le financement de l'accueil extrafamilial et parascolaire pour enfants, recommandations qui sont en cours d'élaboration. À cela devront s'ajouter des **investissements complémentaires** liés aux règles et aux objectifs en matière de qualification du personnel formé, de taux d'encadrement et de conception pédagogique.

² Schwab Cammarano, Stephanie und Susanne Stern (2020): Kitas als ein Schlüsselfaktor für die Gleichstellung. Literaturreview zu den Wirkungen von Kitabetreuung auf die Entwicklung und das Wohlbefinden von Kindern. Zurich : INFRAS (en allemand) https://www.infras.ch/media/filer_public/c0/c0/c0c0a48e-242c-4fc9-9461-1ff431164ddb/literaturreview_kitabetreuung_final.pdf, consulté le 12.06.2022.

³ BAK Economics (2020): Modèle global économique pour l'analyse relative à la « politique de la petite enfance » : Rapport sur mandat de la Jacobs Foundation. Executive Summary ; [Bâle : BAK Economics] : https://jacobsfoundation.org/app/uploads/2020/09/BAK_Politik_Fru%CC%88he_Kindheit_Mai_2020_Ex-Sum_FR.pdf, consulté le 12.06.2022.

⁴ Wustmann Seiler, Corina et Heidi Simoni (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en suisse Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial [Zurich : Weissgrund] : www.unesco.ch > Éducation > Éducation de la petite enfance > Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse > PDF.

⁵ Association QualiIPE (2019) : *Protocole QualiIPE. Label de qualité pour les institutions d'accueil de jour de l'enfance* Zurich : kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant et Fondation Jabobs eds.).

⁶ Gromada, Anna et Dominic Richardson (2021) : *Where do rich countries stand on childcare?*; Florence, Italy: UNICEF (en anglais) <https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/where-do-rich-countries-stand-on-childcare.pdf>, consulté le 12.06.2022.

De plus, non seulement il est fort souhaitable de garantir un soutien accru aux parents d'un enfant en situation de handicap mais, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), il est également urgent de le faire. En outre, d'autres indications nécessitent une prise en charge accrue, ce qui entraîne des coûts plus élevés : c'est notamment le cas de la prise en charge des nourrissons ou des enfants ayant besoin d'un soutien accru (encouragement linguistique, TDAH, etc.). L'article 7, tel qu'il est formulé actuellement, incite tous les cantons et toutes les communes qui prennent déjà en charge les surcoûts liés au handicap – soulageant ainsi les parents – à se désengager du financement des surcoûts liés au handicap. **Nous recommandons donc d'étendre le champ d'application et de reformuler l'alinéa 4.**

En outre, en ce qui concerne l'article 4, les parents **doivent pouvoir bénéficier des contributions de la Confédération pour la réduction des contributions des parents, quelle que soit la raison de leur recours à l'accueil extrafamilial et parascolaire.** En particulier, la prise en charge sur la base d'indications sociales ou de santé doit également être cofinancée par la Confédération pour améliorer le bien-être de l'enfant et son développement harmonieux. La plupart des communes et des cantons procèdent déjà ainsi aujourd'hui. La FCGF estime que le fait de devoir attester d'un taux occupation minimum d'emploi ne se justifie pas. Il appartient aux cantons et aux communes de régler l'accès aux offres et aux éventuelles subventions. En conséquence, un éventuel examen des conditions d'accès ou de subventionnement a également lieu à ce niveau. La Confédération peut donc verser ses aides financières à tous les parents qui utilisent l'offre. Cela satisfait aussi au principe de subsidiarité.

Enfin, La FCGF salue la proposition de la Commission selon laquelle l'accueil extrafamilial des enfants s'étend à toutes **les tranches d'âge et comprend donc aussi l'accueil parascolaire.** Nous rejetons donc clairement la proposition de la minorité Umbricht Pieren visant à ce que seul le domaine préscolaire soit pris en compte dans la loi.

L'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants fait partie des offres d'importance cruciale pour notre société. La crise du Covid-19 a clairement démontré le rôle systémique des structures d'accueil. Constatant le fait qu'il y aura toujours plus d'enfants pris en charge dans un cadre institutionnel et que la qualité de l'encadrement est insuffisante, avec une proportion actuelle de 43%⁷ de personnel non formé spécifiquement, il est nécessaire de former davantage de personnes en pédagogie de l'enfance (ES), en tant qu'assistant-e socio-éducatif/ve (CFC) et dans d'autres compétences spécifiques de l'accueil (garde des nourrissons, encouragement linguistique, prise en charge des écoliers, etc.). Sans l'apport de spécialistes, il y a peu de chances pour que l'offre se développe et améliore sa qualité.

À l'instar du secteur des soins, celui des professions d'assistance, perturbé par une grave pénurie de personnel qualifié, est également en crise. L'organisation faîtière Savoirsocial a calculé dans une étude⁸ que les besoins en formation pour l'accueil extrascolaire et extrafamilial des enfants s'élèveront à plus de 10 000 spécialistes supplémentaires en 2024 si le niveau de qualité reste inchangé. Si la professionnalisation est mise en œuvre, le nombre augmente encore d'un tiers.

De plus, les prescriptions minimales en matière de taux d'encadrement dans les cantons ne correspondent pas aux normes scientifiques actuelles. L'exigence d'améliorer les taux d'encadrement est également renforcée au vu des groupes d'enfants de plus en plus hétérogènes et par la demande faite aux spécialistes de ne pas seulement encadrer et éduquer les enfants, mais aussi de les encourager sur le plan linguistique, de fournir un travail d'intégration et d'inclusion et de soutenir de manière professionnelle les enfants ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap. L'accès

⁷ Office fédéral des assurances sociales, financement initial, bilan après 19 ans.

⁸ IWSB pour Savoirsocial 2016, Demande de personnel qualifié et besoin de formation dans le champ du travail social : un aperçu des différentes professions sociales et domaines d'activités

à des services de qualité de garde doit être garanti pour tous les enfants. La Confédération et les cantons doivent veiller à ce qu'il y ait suffisamment de spécialistes formés.

Kibesuisse (2020a⁹) a mis en évidence les développements qui seraient nécessaires dans le domaine de la qualité (pour l'accueil extrafamilial des enfants) et les coûts qui y sont liés. Rien que pour la Suisse alémanique, Kibesuisse (2022b¹⁰) estime que les coûts annuels s'élèveront à environ 1 milliard de francs.

Pour développer l'accueil des enfants et garantir l'offre d'accueil – d'importance systémique –, il faut en outre une initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de l'accueil (à l'instar de ce qui se fait dans le domaine des soins). Le développement de la qualité dans le domaine de la petite enfance et de l'accueil parascolaire n'est pas influencé que par les cantons (et pas partout), mais aussi par les acteurs sur le terrain. Il convient en particulier de promouvoir la formation de base et la formation continue des spécialistes de l'accueil extrafamilial et parascolaire, afin que le personnel nécessaire soit disponible le plus rapidement possible pour assurer un niveau élevé de qualité pédagogique et opérationnelle. En outre, il convient d'encourager les formations de base et les formations continues pour les groupes de jeu, les familles de jour, dans le travail hors murs, etc. On trouve des exemples dans d'autres domaines de la formation professionnelle, où la Confédération participe par exemple financièrement à des places d'apprentissage, finance des formations continues à 50 %, etc.

Cette initiative pourrait faire partie des conventions-programmes, mais devrait encore une fois prévoir des moyens supplémentaires et, conformément à l'al. 4, permettre à des tiers d'en bénéficier.

Nous vous remercions de votre attention et restons volontiers à votre disposition pour tout éventuel complément d'informations.

Grégory Pellissier
Président de la FCGF



⁹ Kibesuisse (2020a) : *Positionspapier zur pädagogischen Qualität in Kindertagesstätten* ; [Zurich : Kibesuisse] : https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Deutsch/2020_kibesuisse_Positionspapier_Qualitaet.pdf (en allemand), consulté le 12.06.2022.

¹⁰ Kibesuisse (2020b) : *Positionspapier zur Finanzierung pädagogischer Qualität in Kindertagesstätten*; (en allemand) [Zurich : Kibesuisse] : https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Deutsch/2020_kibesuisse_Positionspapier_Qualitaet_Finanzierung.pdf, (en allemand) consulté le 12.06.2022.